



PUBLIC VISÉ

- Personnel des établissements Industriels, Tertiaires, E.R.P. et E.R.T. pouvant être amené à intervenir face à un départ de feu.

PRÉREQUIS ET ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION

- Aptitude physique pour réaliser la formation.
- Formation accessible aux personnes en situation de handicap (Hors PFR).

TEXTES OFFICIELS JUSTIFIANT L'ACTION DE FORMATION

- **Prévention et lutte contre l'Incendie** : Articles R4227-28 à R4227-41 du code du travail, Règlementation E.R.P.
- **Maîtrise du risque incendie** : Règles A.P.S.A.D (R4, R5, **R6**), et Code de la construction et de l'habitation.



DURÉE DE L'ACTION

- 2 heures + 1 heure d'exercice évacuation
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des apprenants représentent 50 à 60% du temps de formation



PÉRIODICITÉ DE L'ACTION

- A définir par l'employeur



NOMBRE DE PARTICIPANTS

- 12 apprenants maximum

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- A l'issue de la formation, l'apprenant doit être capable de :
 - > Connaître les principes fondamentaux de l'évacuation
 - > Connaître les consignes de sécurité incendie de son établissement

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Installations nécessaires : salle de réunion, tables, chaises, **mur clair pour projection**, tableau papier ou effaçable.
- Formateurs incendie, titulaire d'un certificat de compétences délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique, utilisés en vidéo-projection.
- Déroulé pédagogique encadrant le bon déroulement de la formation.

MOYENS D'ENCADREMENT

- Équipe pluridisciplinaire de formateurs,
- Responsable pédagogique,
- Service administratif,
- Service qualité,
- Service relations clients.

MOYENS TECHNIQUES

- Code de niveau 2 du SSI
- Clef de réarmement des DM



MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE DES ACQUIS ET SANCTION DE L'ACTION DE FORMATION

- Le formateur évalue les acquis des apprenants (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnement oral et de mise en situation impliquant la mise en œuvre des moyens d'extinction.
- Une attestation de fin de formation est remise à l'apprenant à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

- **Enseignements théoriques** (savoirs) :
 - > Donner l'alarme,
 - > Les moyens mis en place dans l'établissement pour rejoindre une zone de sécurité,
 - > Les missions des chargés d'évacuation :
 - > Guide-files,
 - > Serre-files,
 - > Responsable d'évacuation,
 - > Donner l'alerte :
 - > Numéros de secours,
 - > Contenu du message d'alerte.
- **Enseignements pratiques** (savoir-faire) :
 - > Reconnaissance et visite du site permettant de s'orienter et de se diriger vers le point de rassemblement à l'aide du balisage de l'établissement.
- Evaluation des apprenants et Bilan de la formation.

ORGANISATION DE L'EXERCICE

- > Prise de connaissance du plan d'évacuation ainsi que de l'organisation par le responsable de sécurité du site et le formateur,
- > Vérification des zones de rassemblement par le responsable sécurité et le formateur,
- > Lancement de l'exercice par DM (si clef de réarmement) ou DI (si code de réarmement S.S.I.),
- > Contrôle du temps d'évacuation,
- > Contrôle du personnel présent au point de rassemblement,
- > **Débriefing** du temps passé et des incidents de parcours ou de rassemblement **avec tous les participants**.
- > Un rapport d'évacuation écrit sera transmis dans les jours suivants l'exercice.

TARIF ET DÉLAI DE RÉALISATION

- Sur devis, nous consulter.